

Le PRÉSIDENT: D'après les renseignements officieux que je possède, les provinces sont parfaitement au courant de ce que nous faisons, et bien qu'elles approuvent officieusement les principes de ces propositions, elles n'ont pas encore discuté celles-ci d'une manière officielle. Nous pouvons faire deux choses: suspendre nos délibérations jusqu'après la tenue d'une conférence fédérale-provinciale, ce qui serait, je crois, une démarche fatale, ou continuer à discuter ces propositions, car j'estime que lorsqu'une conférence fédérale-provinciale sera convoquée, la première question posée sera: "En quoi consistent ces propositions? Dites-nous ce que vous voulez faire. Vous avez étudié ces mesures et votre comité des finances les a étudiées. Le Dr McCann dit que les subventions sont insuffisantes. Convenons de ce qui serait suffisant. Convenons des propositions qu'il faudrait adopter dans l'intérêt du Canada". Je ne crois pas que ce Comité compte un seul membre désireux de politiailler sur la misère humaine, et il n'en a certainement pas été question. En procédant à l'amiable et en établissant les propositions que nous estimons les meilleures pour la mise en œuvre d'un plan national d'assurance-santé, rien ne nous empêche d'en reprendre l'étude si, après présentation à la conférence fédérale-provinciale, les provinces s'y opposent. De cette façon nous ne perdrons pas de temps.

M. JOHNSTON: Monsieur le président, avant que la discussion sur ce point s'engage trop loin, je tiens à me rallier au Dr Bruce, particulièrement en ce qui concerne les aspects financiers du bill. Il est vrai, comme le président l'a signalé, que nous ne devrions pas remettre toutes nos délibérations jusqu'à ce que les provinces aient été convoquées; mais en fin de compte, tout comme M. MacInnis l'a laissé entendre il y a un instant, l'avant-projet de loi dont nous sommes saisis actuellement n'a pas même été approuvé par le gouvernement; ce dernier pourrait même le rejeter, et il faudrait peut-être reprendre toutes nos délibérations. Pour revenir aux propositions financières, le facteur financier pourrait bien constituer un des plus sérieux obstacles au succès de ce projet d'assurance, et nous nous préoccupons d'appliquer une mesure rationnelle d'assurance-santé au Canada. Nous ne voulons pas qu'il se présente de situation financière susceptible d'entraver le progrès de ce bill. A la page 4 du rapport du comité sur le financement de l'assurance-santé, il est estimé que la subvention pour le traitement de la tuberculose serait de deux millions de dollars environ. Permettez-moi de me reporter au paragraphe qui suit la clause (b), à la page 4:

Il est également proposé que l'affectation de certaines sommes aux dépenses d'immobilisations dans ce domaine fasse partie du programme de restauration nationale, afin que la subvention relative à la tuberculose prévue au projet de loi d'assurance-santé soit exclusivement réservée au traitement et à la prévention de cette maladie, et ne serve pas aux dépenses d'immobilisations.

Or, le comité des finances qui a rédigé ces propositions est représenté ici, et je crois que ce paragraphe touche directement au point que le Dr Bruce a mentionné il y a un instant. Comme je comprends la question, le comité des finances s'est rendu compte que la somme prévue à l'article 2, deux millions de dollars, ne suffirait pas s'il fallait inclure les immobilisations, et en conséquence, le comité, tout en reconnaissant la nécessité du déboursé, suppose que les provinces n'auront pas suffisamment de fonds pour cette fin, et que l'on y pourvoira dans un programme de restauration nationale, selon les propositions exposées ici. Si nous allions de l'avant sans convoquer les provinces, en comptant que les dépenses d'immobilisations seront comprises dans le programme de restauration nationale, mais qu'en définitive, le fardeau soit rejeté sur les provinces, celles-ci pourront dire: "Nous ne pouvons financer cette mesure." Nous serons alors dans une impasse. Aussi, je crois qu'il importe de conférer avec les provinces afin d'établir leur capacité financière à faire face aux immobilisations, car autrement cet